

1  
Séance du jeudi 18 juin 1914.

Présidence de M. Peytral.

La séance est ouverte à 1 heure  $\frac{1}{2}$ .

Sont présents : M. M. Aimond, Amic, Barbier, Alexandre Bérard, Cachot, Chastenet, Chautemps, Doumer, Ferdinand Dreyfus, — Dupont, Guillier, Lucien Hubert, Jenuvrier, Lintilhac, Lourties, Maurice Faure, Millies-Lacroix, Monquet, Ribot, De Selves, Couron.

M. De Selves, rapporteur du budget des finances, propose à la commission de ramener à 17 millions 400,000 fr., chiffre obligatoire, le crédit du chap. 125 du budget du ministère des finances (~~Poudres et salpêtres~~ Intérêts de la dette flottante du Trésor.)

Cette proposition est adoptée.

Sur la proposition du même rapporteur, le crédit du chap. 111 (Poudres et Salpêtres) est diminué de 100 fr. pour qu'il puisse revenir devant la Chambre.

M. Ferdinand Dreyfus, rapporteur du budget du Travail et de la Prévoyance sociale demande également à la commission de réduire de 100 fr. pour le même motif, le crédit du chap. 78 de ce ministère (Retraites des ouvriers mineurs.)

Cette proposition est adoptée.

La commission remet à la prochaine séance la nomination des deux vice-Présidents manquants et désigne comme rapporteur des budgets des beaux arts M. Maurice Faure, en remplacement de M. Cougbe, nommé ministre.

M. Barbier demande à la commission de réserver le ch. 87 du budget des chemins de fer de l'Etat qui aura sans doute besoin d'être rectifié (adopté.)

M. le Président invite ensuite la commission à examiner officieusement le projet de loi, que discutera demain la chambre des députés, projet relatif à l'emprunt de cent 3 1/2 % amortissables en vue de subvenir aux dépenses extraordinaires de la défense nationale et aux dépenses d'occupation du Maroc. Cet examen lui permettra d'aller plus vite et d'être fixé d'avance sur les explications qu'il pourra avoir à demander à M. le ministre des Finances.

A la suite d'un échange de vue et d'observations sur les différents articles du projet entre M. M. Milnes-Lacroix, Chastenet, Doumer, Ribot, De Selves, Couron, le rapporteur général et le Président, ce dernier est invité, ainsi que M. le rapporteur général, à s'entretenir ce soir même avec M. le ministre des finances, à titre officieux.

Bien entendu, sur les diverses questions qui  
viennent d'être agitées et particulièrement  
sur l'art. 2 du projet de loi.

Sur la proposition de M. le Président,  
la commission décide qu'elle se réunira demain  
à 2 heures pour connaître les résultats de  
cet entretien <sup>entendre</sup> et M. le ministre des Postes et  
Télégraphes sur la question des postiers.

La séance est levée à 2 heures  $\frac{1}{2}$ .

---